

# Carte

« **illiCO SOLIDAIRE** »



## Qui peut bénéficier de la carte ?

- Les demandeurs d'emploi indemnisés en dessous du SMIC (SMIC 35h - catégories 1-2-3-4),
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (catégories 1-2-3-4),
- Les bénéficiaires du RSA sous condition de ressources (ressources calculées par la CAF ou la MSA). *Par exemple, moins de 641€ mensuels toutes ressources confondues pour une personne seule ou moins de 1346€ mensuels toutes ressources confondues pour un couple avec 2 enfants,*
- Les jeunes de moins de 26 ans inscrits en Mission Locale, ou inscrits à Pôle Emploi (catégories 1-2-3-4),
- Les titulaires d'un contrat aidé (contrat d'avenir, contrat initiative emploi, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat insertion revenu minimum d'activité).
- Les titulaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

## Les caractéristiques de la carte :

- Une carte **gratuite** et nominative, **valable 6 mois** et qui permet de voyager :
- avec **75% de réduction** par rapport au plein tarif (min. de 1,2€) pour tous les motifs de déplacement.
- (ou) **Gratuitement** pour les déplacements liés à un entretien d'embauche :
  - \* **Demander** un Bon de transport « **illiCO SOLIDAIRE** » (en Pôle Emploi pour tous les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA des départements 01-07-26-38-69-73-74, auprès des référents de parcours des services du Département de la Loire (42) pour les bénéficiaires du RSA de ce département ou auprès des Missions Locales pour les jeunes de - 26 ans inscrits en Mission Locale), présenter sa carte « **illiCO SOLIDAIRE** » en cours de validité et une convocation pour un entretien d'embauche,
  - \* **Échanger** son bon de transport en guichet SNCF contre un billet Aller - Retour **gratuit**,
  - \* **Justifier** son déplacement en renvoyant à l'adresse indiquée sur le bon, le dernier feuillet du bon de transport signé et tamponné par l'organisme recevant le bénéficiaire.

## Pour quels déplacements ?

- 75% de réduction ou gratuité selon les motifs de déplacement (aucune limitation du nombre de voyages).
- Cette carte s'applique à l'ensemble du réseau TER Rhône-Alpes (ferroviaire et routier) et aux trains Grandes Lignes (hors TGV) pour des parcours internes à la Région (gare de Mâcon ville et Genève acceptées) en 2<sup>nd</sup>e classe.

## Comment obtenir la carte ?

- Pour bénéficier de la carte, vous devez récupérer un dépliant explicatif auprès de Pôle Emploi, une mission locale, un PLIE, un Conseil général, une gare SNCF ou sur le [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr). Vous devez compléter le formulaire de demande, joindre les justificatifs nécessaires et renvoyer le tout à l'adresse mentionnée sur le dépliant :

✉ : **CARTE ILLICO SOLIDAIRE**  
BP 20011 – 59895 LILLE CEDEX 9

- Pour les demandes de renseignements, un numéro indigo : ☎ **0 820 867 774 (0,12 € /min.)**
- Les billets peuvent être achetés aux guichets et aux distributeurs régionaux (intitulé : billets « **illiCO SOLIDAIRE** »°).